

CHABLAIS

Un arrêté définitif d'interdiction des jet-skis à moteur à essence sur le Léman



C'est officiel. La préfecture de Haute-Savoie vient de publier l'arrêté interdisant la navigation du jet-ski à moteur à essence sur le lac Léman. En revanche, il autorise les motos nautiques à propulsion électrique entre les communes de Lugrin et de Meillerie dans un créneau horaire compris entre 14 heures et 17 heures. Sur cette zone et jusqu'à 600 mètres correspondant à un chenal d'accès au large, la vitesse des jet-skis est limitée à 10 km/h. La navigation est interdite en dehors de cette zone, quand un avis de prudence ou de tempête est émis, dans les zones de protection de la végétation lacustre émergée, dans les sites archéologiques immergés. Malgré cet arrêté favorable aux opposants du jet-ski, le collectif regroupant des associations de protection de l'environnement, les pêcheurs professionnels et amateurs manifesteront demain à 11 heures à Thonon-les-Bains. Ce collectif réclame en effet une interdiction totale.

TAGS :

- o Haute-Savoie
- o Lugrin
- o Meillerie
- o Fil Info
- o Société
- o jet ski

NOTEZ CET ARTICLE :



Publié le 12/12/2014 à 13:17 | Vu 503 fois